

200908

www.conseil-cac.com

Christophe GUYOT-SIONNEST

56 rue d'Erevan D112

92130 Issy les Moulineaux

SIRET 40161659400016

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires de Versailles

cgs.conseil@gmail.com 0667399676

Docteur

ATTN : SELARL en cours de constitution

A Issy les Moulineaux, le 200908

LETTRE DE MISSION

Docteur,

A la suite de mon contact avec D, je vous confirme ma proposition de commissariat aux apports de votre patientèle à votre SELARL en cours de constitution.

Ma mission a pour effet :

d'apprécier la valeur des apports devant être consentis de votre activité de médecin spécialisé, d'établir à cet effet le rapport prévu par les dispositions des articles L223-9, L225-8, L225-147 du Code de Commerce.

1. Identification des apporteurs

Docteur

Société bénéficiaire : SELARL en cours de constitution

2. Rappel des objectifs de la mission

Garantie de la valeur de l'apport d'une patientèle de médecin spécialisé à une future SELARL.

3. Modalités de notre intervention

3.1 – Intervenants

Christophe GUYOT-SIONNEST, Commissaire aux apports, supervisera la mission de commissariat aux apports. Eventuellement, à titre indicatif, il sera assisté de chef de mission, pour effectuer l'ensemble des travaux d'audit.

200908

www.conseil-cac.com

3.2 – Modalités de l'exécution de nos contrôles

Notre mission se déroulera selon les axes suivants :

- Prise de connaissance générale de l'entités ;
 - Recherche d'informations juridiques de base ;
 - Examen des documents de base concernant l'opération ;
 - Contacts éventuels avec les conseils extérieurs ;
 - Contrôle de la valeur de l'apport (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés);
- Rédaction du rapport de commissariat aux apports.

Nous soulignons par ailleurs que notre mission de commissaire implique certaines vérifications spécifiques ou travaux spécifiques. A ce titre, nous comptons sur l'entière coopération de votre personnel afin qu'il mette à notre disposition l'ensemble des documents juridiques, comptables et autres informations nécessaires à notre mission.

3.3 – Période d'interventions et délais

Les journées d'interventions sont à déterminer en fonction de nos plannings.

4. Lettre d'affirmation

Au terme de nos travaux, nous pourrions être amenés à demander à la direction de votre société, une lettre rappelant le contenu des déclarations importantes qui auront été faites.

5. Honoraires

Nos honoraires sont en fonction du temps passé, du niveau de responsabilité et de la qualification professionnelle des collaborateurs affectés à la mission.

Compte tenu des diligences et obligations professionnelles qui nous obligent, nos honoraires sont basés sur un taux horaire de xx Euros HT, frais et débours en sus.

Nous évaluons le budget de temps à yy heures soit un budget total de zz€HT.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente en marquant votre accord sur ses termes accompagné d'un virement ou d'un chèque de aa€. Le solde sera payé à réception du rapport de certification des apports.

Nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos sincères salutations.

(Merci d'indiquer la mention « Bon pour accord »)

Docteur
Fondatrice,

Christophe Guyot-Sionnest
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
0667399676 cgs .conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com

ANNEXE A LA LETTRE DE MISSION

Liste des documents à nous communiquer :

- 3 dernières liasses fiscales 2018 2017 2016 de l'activité médicale avant apport et FEC correspondantes ;
- Situation de moins de 3 mois avec FEC et dossier de travail si possible ;
- Les 4 derniers relevés de compte bancaire de l'activité médicale
- Traité d'apport ;
- Dossier d'évaluation de la patientèle N ;
- Projet juridique SELARL en constitution M0 CNI Déclaration de non condamnation et de filiation, CNI, Statuts...